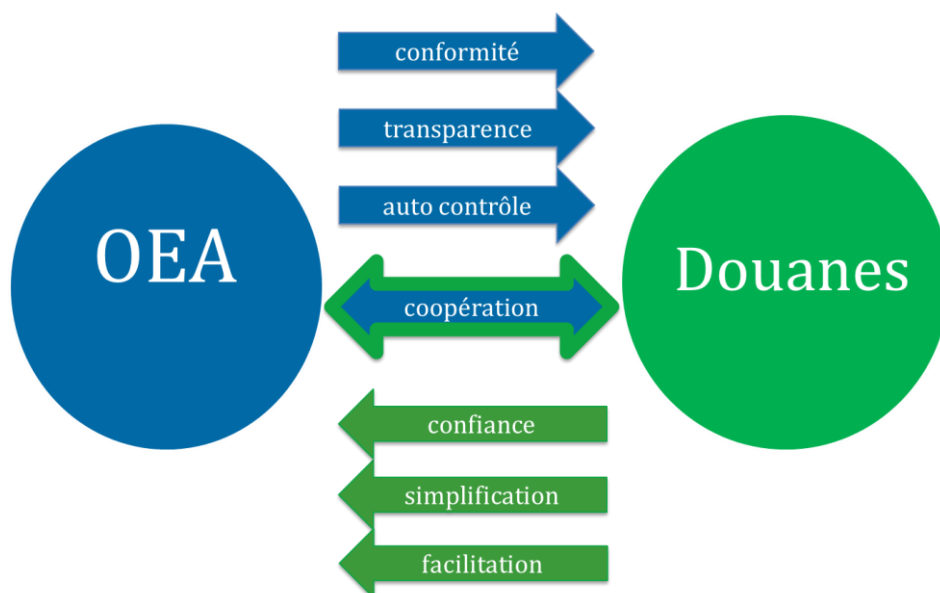


Le Programme d'Opérateur Economique Agréé en Turquie

La vision de la Turquie concernant les douanes et le commerce extérieur est d'améliorer ses activités commerciales pour les rendre les plus faciles et sûres activités du monde.

Dans cette vision, la Turquie a réalisé le lancement de son programme d'Opérateur Economique Agréé (OEA) le 10 Janvier, 2013 (la nouvelle version a été publiée le 21 Mai, 2014).

L'objectif de ce programme est de faciliter les opérations de commerce extérieur en minimisant les délais et les coûts. Le programme va également nous éclairer sur les commerçants qui sont déjà largement qualifiés et fiables. Le programme vise également à accroître la sûreté grâce à l'encouragement des meilleures pratiques dans tous les niveaux de la chaîne logistique internationale.



Les conditions nécessaires pour l'obtention du Certificat OEA

Les entreprises qui;

- sont fiables,
- ont une documentation adéquate et accessible,
- ont une solvabilité financière,
- pratiquent les mesures nécessaires de sécurité et sûreté,
- sont en opérations depuis au moins trois ans,
- sont établies en Turquie

peuvent demander le Certificat OEA. Les entreprises doivent aussi présenter les certificats ISO 9001 et ISO 27001 à jour (les dernières mises à jour sont ISO 9001:2008 et ISO 27001:2013).

Le Questionnaire d'Auto-Evaluation

Les opérateurs devront remplir un questionnaire d'auto-évaluation avant d'appliquer pour le statut OEA. Ce questionnaire contient 108 questions sur des sujets tels que ;

- La gestion des écritures,
- Les procédures de contrôle interne,
- Les antécédents douaniers,
- La sécurité et la sûreté des établissements,
- La sécurité et la sûreté des biens,
- La sécurité de la chaîne logistique,
- La sécurité du personnel.

La procédure d'application

Les entreprises qui demandent la certification doivent déposer leur application avec tous les documents requis à la Direction Régionale des Douanes et du Commerce avec laquelle elles opèrent. Suite à l'application, la direction régionale examine les documents soumis et décide s'ils sont appropriés.

Si les documents sont trouvés appropriés, la direction régionale les envoie au Ministère des Douanes et du Commerce, où le questionnaire sera examiné. A ce point, le Ministère peut demander des éclaircissements. Si les réponses sont trouvées complètes, les modalités d'audit peuvent commencer.

Les auditeurs désignés vont visiter les locaux de l'entreprise et un audit préalable va avoir lieu pour déterminer si l'entreprise possède la documentation et l'exécution ainsi que les mesures de sécurité et sûreté nécessaires. Les auditeurs vont alors préparer un rapport contenant leurs découvertes et vont l'envoyer au Ministère.

Au Ministère, le rapport d'audit et les documents soumis vont être réexaminés et les certificats vont être délivrés aux entreprises qui sont jugés éligibles.

La validité du certificat est indéfinie tant que les critères sont remplis. Le Ministère va vérifier périodiquement si les critères continuent d'être remplis.

Les certificats vont être suspendus ou révoqués selon l'infraction si les entreprises ne respectent pas les règles.

Les simplifications provenant du Certificat

Les titulaires du certificat auront des privilèges tels que ;

- la procédure de dédouanement à domicile et le statut d'expéditeur/de destinataire agréé,
- l'utilisation d'assurances forfaitaires et assurances partielles,
- l'émission des documents de circulations A.TR et des déclarations de facture EUR.MED,
- de soumettre des déclarations et des documents incomplets,

- une déclaration sommaire avec des données réduites,
- les facilitations de la ligne verte,
- moins de contrôles documentaires et physiques, des priorités de contrôles.

Les deux avantages les plus importants qui sont liés à ce Certificat sont :

Le Dédouanement à Domicile

Au début seulement pour l'exportation, avec la procédure de dédouanement à domicile chaque établissement qui possède les conditions nécessaires va pouvoir envoyer ses expéditions sans devoir visiter un bureau de douanes. Pour obtenir ce droit l'entreprise devrait réaliser une exportation de 5 million \$ US par an et posséder le certificat OEA.

Depuis le 21 Mai, 2014 (effectif le 1^{er} Janvier, 2015), la procédure de dédouanement à domicile est aussi utilisée à l'importation. Les entreprises qui remplissent les critères nécessaires et qui sont certifiées OEA peuvent demander ce droit. Elles ne devront pas visiter un bureau de douanes pour leurs importations et pourront compléter leurs transactions d'importation dans leurs établissements.

Avec cette procédure, toutes les transactions douanières ainsi que les contrôles douaniers seront réalisées dans les établissements de l'entreprise. Ceci va permettre à l'entreprise de réduire ses temps de délai et d'éliminer les coûts de dédouanement au bureau de douanes.

Il est possible d'avoir ce droit pour de multiples établissements tant qu'ils remplissent chacun toutes les conditions nécessaires. Le bureau de douanes autorisé à faire les contrôles nécessaires va être désigné par la direction régionale.

Expéditeur/Destinataire Agréé

Avec le statut d'expéditeur agréé, les établissements des entreprises d'expédition qui remplissent les conditions nécessaires vont pouvoir transiter les expéditions de ses clients sans devoir visiter un bureau de douanes. Pour obtenir ce droit l'entreprise d'expédition devrait avoir au moins 500 déclarations de transit par an et posséder le certificat OEA.

Depuis le 21 Mai, 2014 (effectif le 1^{er} Janvier, 2015), les entreprises d'expédition peuvent également demander le statut de destinataire agréé. Avec ce statut, les entreprises peuvent compléter les transactions de transit douanier à l'importations dans leurs établissements ou bien dans les établissements des entreprises qui ont le droit d'utiliser la procédure de dédouanement à domicile. Les entreprises qui remplissent les critères nécessaires et qui sont certifiées OEA peuvent demander ce droit.

Tous les contrôles et scellements nécessaires se feront à l'établissement de l'entreprise d'expédition. Il est possible d'avoir ce droit pour de multiples établissements tant qu'ils remplissent chacun toutes les conditions nécessaires. Le bureau de douanes autorisé à faire les contrôles nécessaires va être désigné par la direction régionale.

Les bénéfices du programme OEA

A part les droits qui assurent des délais et des coûts réduits, avec l'aide des programmes similaires qui existent dans plusieurs pays, l'octroi du statut d'OEA apporte aux entreprises la possibilité de



reconnaissance au niveau international. Ceci donne un avantage de commercialisation parmi les compétiteurs.

Les bénéfices sont d'autant plus importants quand des Accords sur la Reconnaissance Mutuelle (ARM) sont signés avec d'autres pays. Avec les ARM, les certificats d'OEA sont reconnus entre les parties et les facilitations du certificat sont valables dans le pays cosignataire.

La Turquie a signé un ARM avec la Corée du Sud le 9 Juin, 2014 et continue à négocier avec d'autres pays.

Le programme d'OEA en Turquie est le début d'une nouvelle ère dans les procédures de douanes et il est attendu que ce programme facilite grandement le commerce de la Turquie avec ses partenaires. Le programme d'OEA est un grand pas pour atteindre notre vision d'être le pays où le commerce est le plus facile et le plus sûr.